

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
29/09/2016	07/10/2016	2016-0365

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking public

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BOCQUET Alain, Président de la Communauté d'Agglomération

RCS / SIRET

12 00 00 42 19 00

Forme juridique

Etablissement Public de

Code APE: 8411Z

coopération intercommunale

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40	Aire de stationnement ouvertes au public

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'une aire de stationnements de 154 places dans un écrin végétal.  
Un abri deux roues est prévu pour les personnes se déplaçant en motos ou vélos.  
Le cheminement piéton et l'accessibilité PMR seront pris en compte.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'apporter une réponse aux entreprises installées sur la zone et celles à venir.

En effet, au sein de la ZAC aucun stationnement sur chaussée est autorisé et le travail constant avec l'association des entreprises de la zone a permis de mettre en avant le besoin d'un espace de stationnement public mutualisable afin de sécuriser les stationnements sur la zone et permettre également de créer une plateforme de co-voiturage clairement identifiée afin de sécuriser le co-voiture sauvage au sortir de l'échangeur. Nous souhaitons également y implanter des bornes électriques ainsi que des stationnements protégés pour les vélos et les motos.

Cet espace de stationnement permettra de mieux gérer le stationnement sur la zone dans l'attente de la mise en oeuvre par le SIMOUV d'une ligne de transport en commun dans la zone.

Nous sommes donc attentifs à offrir un espace de stationnement supplémentaire qualitatif tout en limitant l'impact sur le contexte environnemental : respect de la biodiversité, de la faune et de la flore...

Le projet n'impacte pas directement de courant.

Des 34 arbres et arbustes végétaliseront largement le projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Lors de la réalisation, le projet veillera au respect du site et de son contexte. Seront pris en compte; La limitation et la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la gestion de l'énergie, la limitation des nuisances sonores...

Les eaux pluviales de voirie seront filtrées au passage de séparateurs hydrocarbures

Le terrain ne présentant pas les caractéristiques appropriées pour bien infiltrer les eaux pluviales, ces dernières seront dirigées vers une noue en fond de parcelle et tamponnées dans une chaussée réservoir étanche sous voirie avec débit de fuite limité selon le PLU dans le réseau collectif.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les aires de stationnement seront utilisées par les véhicules légers et les deux roues.

Les aires de stationnements seront éclairées à l'aide de cellule photosensible afin de limiter l'impact sur la faune.

Les abords des aires de stationnement seront végétalisés

L'entretien et la maintenance des aires de stationnement et de la végétation seront réalisés par la CAPH

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration préalable valant division puis à demande de permis d'aménager

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Référence cadastrale : 3753 pour partie	Surface : 4393 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parc d'Activités  
de Sars et Rosières  
Rue de l'Epau  
59230 ROSULT

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3 ° 21 ' 03 " E Lat. 50 ° 26 ' 33 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le terrain était cultivé par un agriculteur jusqu'à juillet 2016, il est désormais en friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.L.U. de Rosult  
Reglement Parc d'Activités de Sars et Rosières

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est à proximité mais à l'extérieur des ZNIEFF (n°7 et 8)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage des stationnements et circulations piétons
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour nous, le projet s'inscrit dans le cadre global d'aménagement d'équipement public au sein de la ZAC . Le terrain objet du projet fait partie intégrante de l'extension approuvée lors de la modification du périmètre de ZAC en 2007. Cette extension de ZAC ayant fait l'objet d'une mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC et d'un arrêté complémentaire au titre de la loi sur l'eau il nous apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact spécifique à ce projet.

Néanmoins et par sécurité, nous avons tenus à faire réaliser une étude faune flore sur l'assiette entière de notre parcelle avant division, afin d'apporter une complétude entre les relevés réalisés en 2007 et aujourd'hui.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude écologique des parcelles A 3823 + annexe cartographiques

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

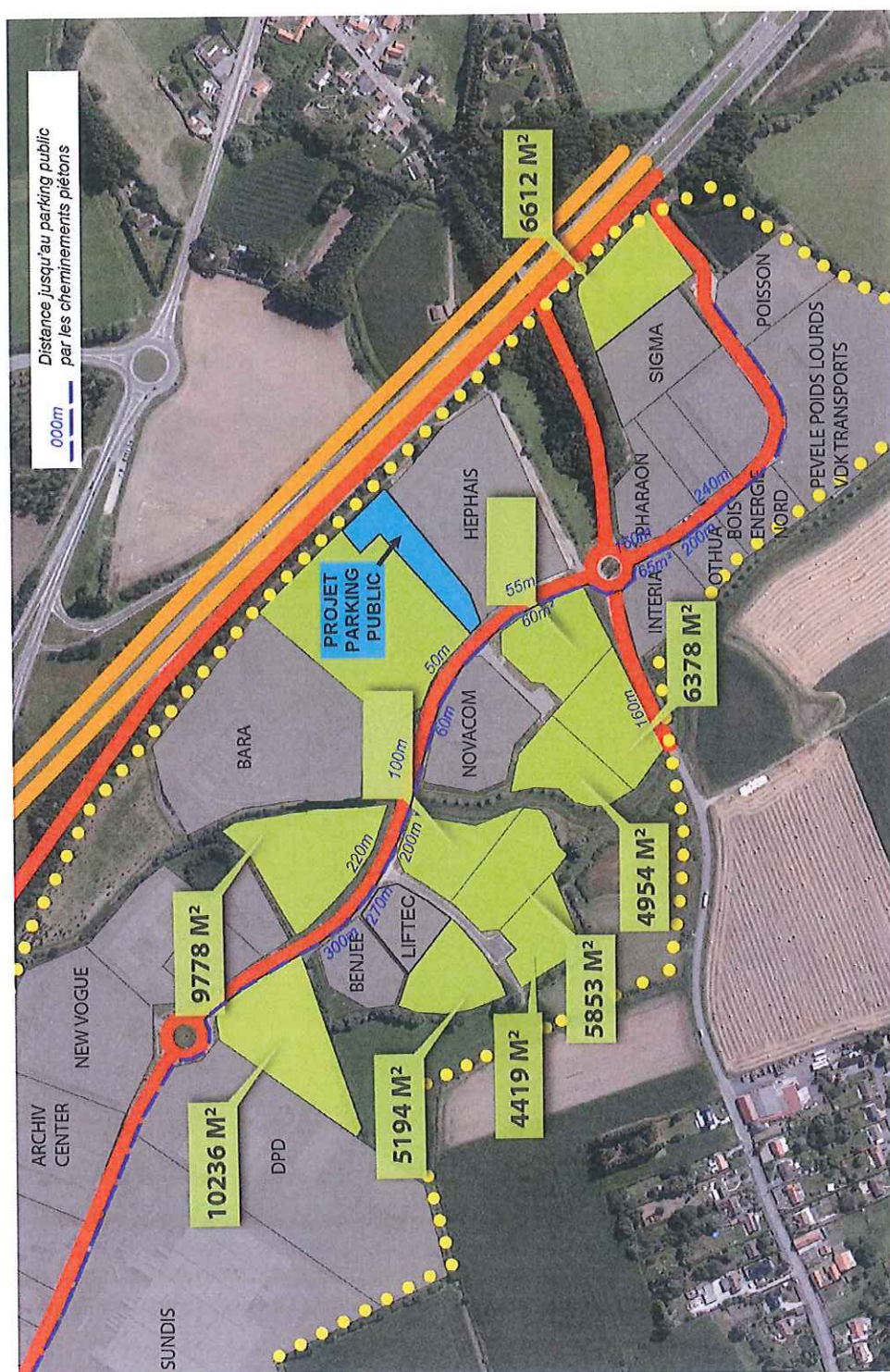
Signature



Compte tenu du développement de la Zone et l'implantation de nombreuses entreprises, la zone actuelle ne permet pas de stationnement sur chaussée et la Collectivité a donc souhaité créer un parking public permettant ainsi à chaque entreprise qui le souhaite de pouvoir l'utiliser ainsi qu'aux visiteurs.

Ce parking répond également aux besoins de plateforme de co-voiturage sur le secteur. En effet jusqu'alors l'espace de co-voiturage n'était pas clairement formalisé, les voitures se stationnant sur la route départementale à la sortie de l'autoroute

Ce parking public permettra donc non seulement d'offrir un espace de stationnement mutualisé pour les entreprises de la ZAC et un espace de co-voiturage défini. Le plan annexé en page suivante reprend le cheminement piéton jusqu'au parking en indiquant les distances à parcourir depuis chaque entreprise voisine.



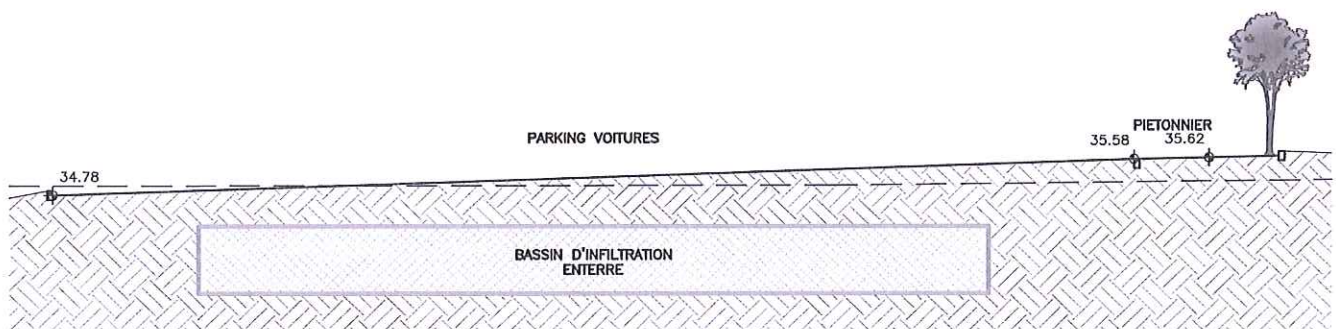
**L**ors de la réalisation, le projet veillera au respect du site et de son contexte. Seront pris en compte; La limitation et la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la gestion de l'énergie, la limitation des nuisances sonores...

Les eaux pluviales de voirie seront filtrées au passage de séparateurs hydrocarbures. Le terrain ne présentant pas les caractéristiques appropriées pour bien infiltrer les eaux pluviales, ces dernières seront dirigées vers un réseau d'assainissement enterré sous voirie muni d'un espace de stockage avec débit de fuite limité selon le PLU dans le réseau collectif.

L'espace de stockage sera dimensionné de manière à contenir les pluies.

Les eaux de ruissellement seront collectées dans des avaloirs et/ou regards siphoniques ayant une décantation.

Les aménagements permettent l'écoulement des eaux de pluie dans le réseau. Les ouvrages réalisés n'aggraveront pas la fréquence des mouvements phréatiques. Une autosurveillance des ouvrages sera réalisée.



# DOCUMENT 2.



PLAN DE SITUATION

# DOCUMENT 3.



**Photo 1** - Le 13 juillet 2016





Photo 2 - Le 13 juillet 2016

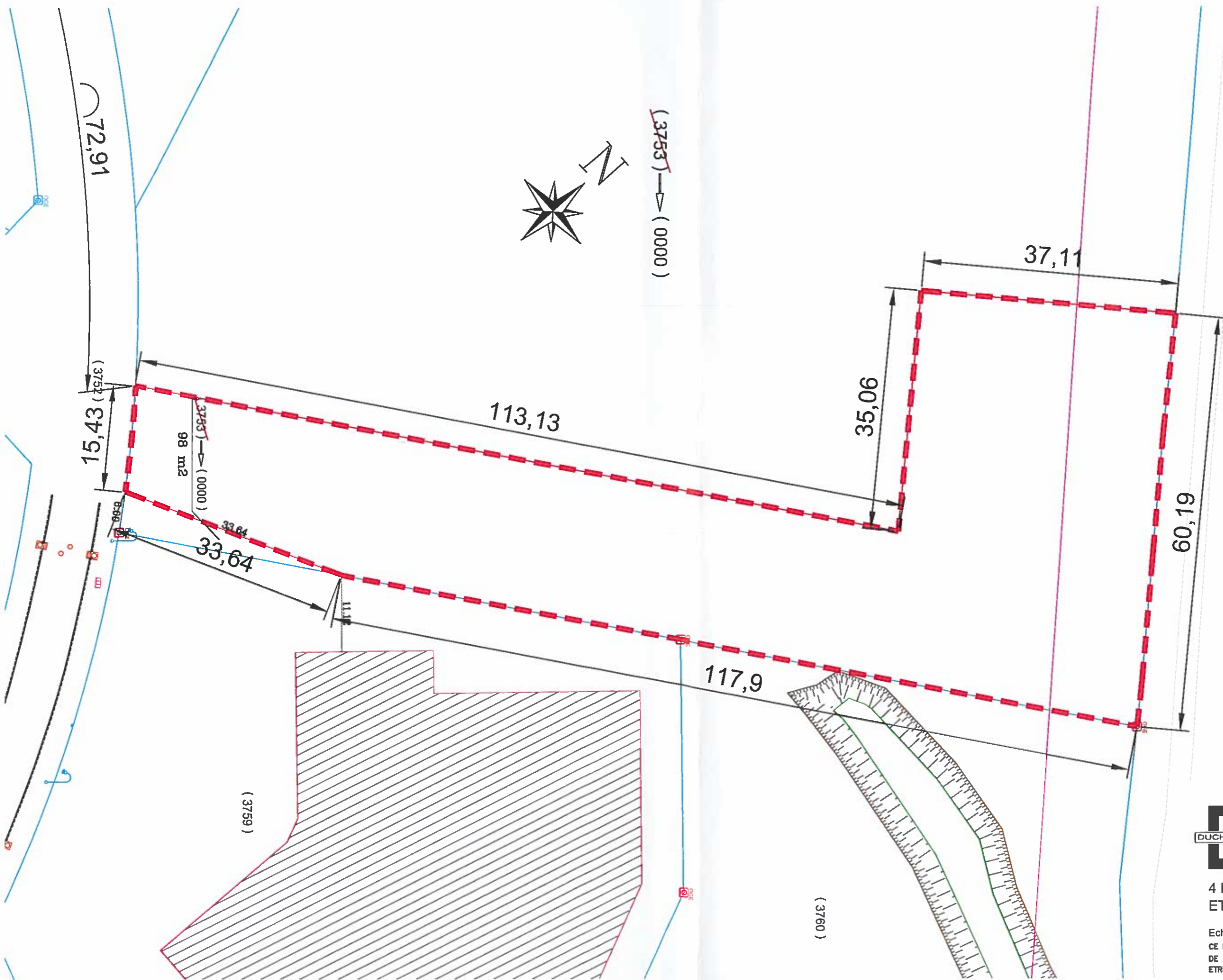


# DOCUMENT 4.

Plans en pièces jointes :

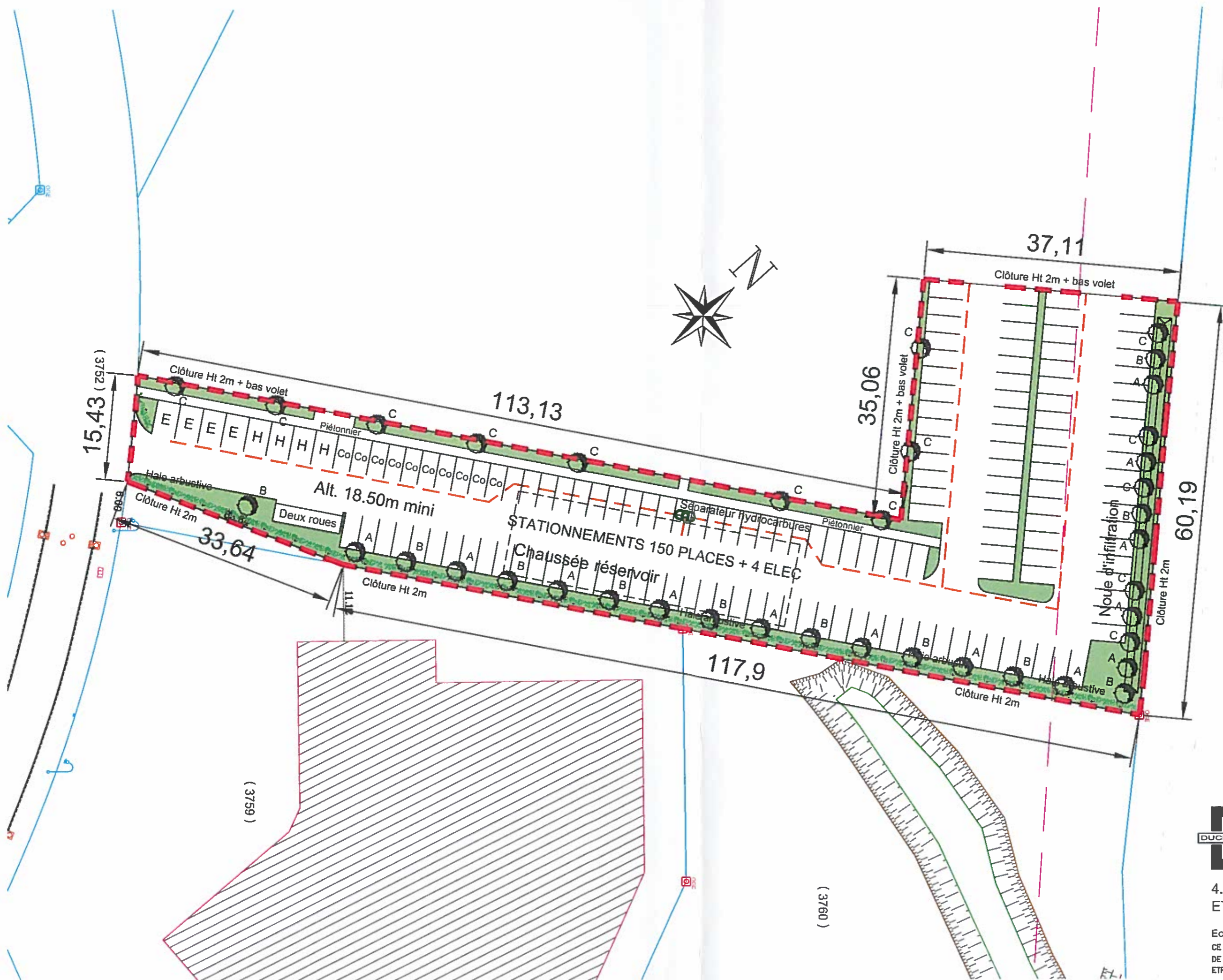
- 4. Plan de masse – Etat existant
- 4. Plan de masse – Etat futur





4 PLAN DE MASSE  
ETAT EXISTANT

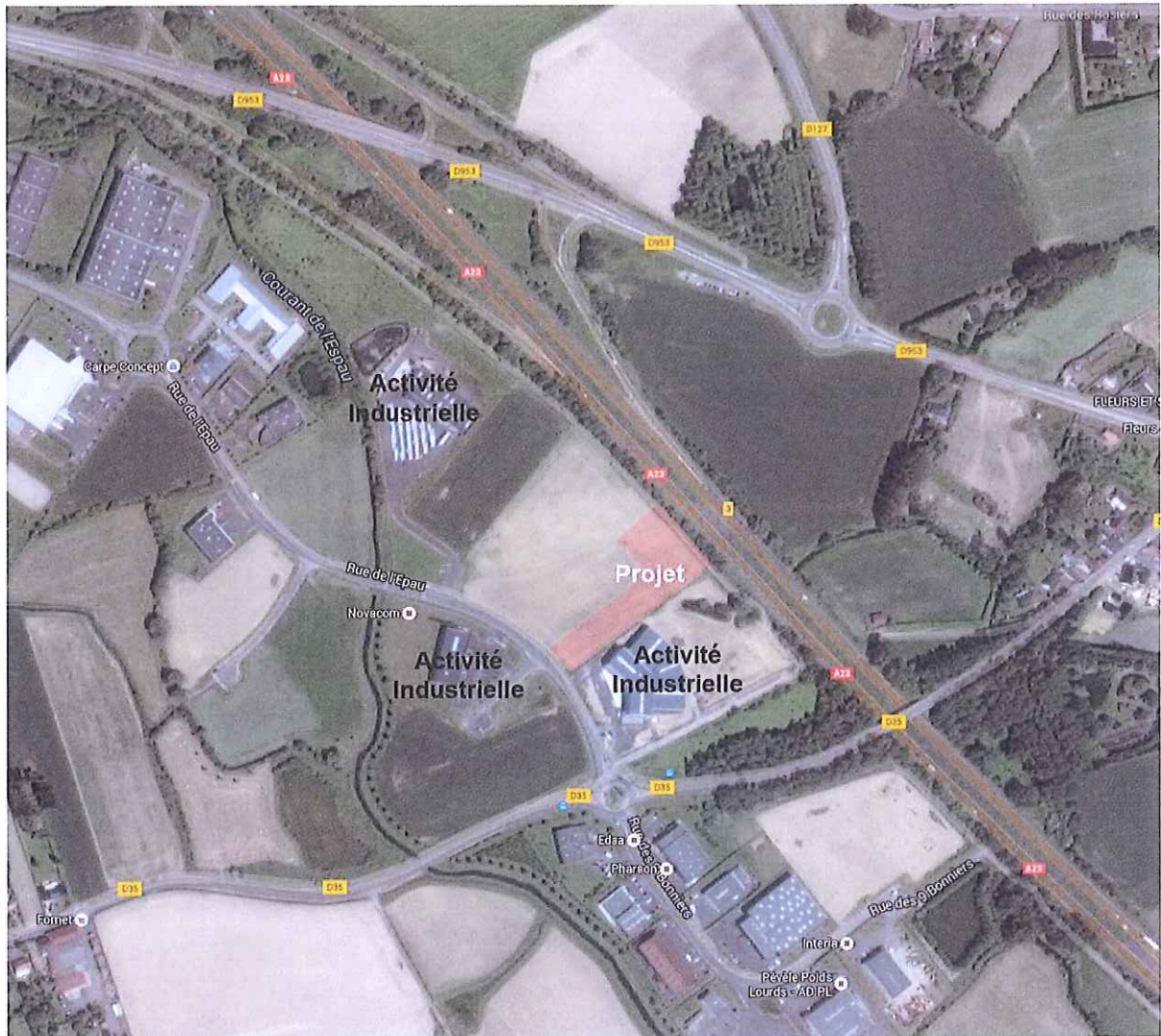
Echelle: 1/500e  
 CE PLAN EST LA PROPRIETE INTELLECTUELLE  
 DE Duchenne & Cabas Ingenierie ET NE PEUT  
 ETRE TRANSMIS SANS SON AUTORISATION



4. PLAN DE MASSE  
ETAT FUTUR

Echelle: 1/500e  
 CE PLAN EST LA PROPRIETE INTELLECTUELLE  
 DE Duchenne & Cabas Ingenierie ET NE PEUT  
 ETRE TRANSMIS SANS SON AUTORISATION

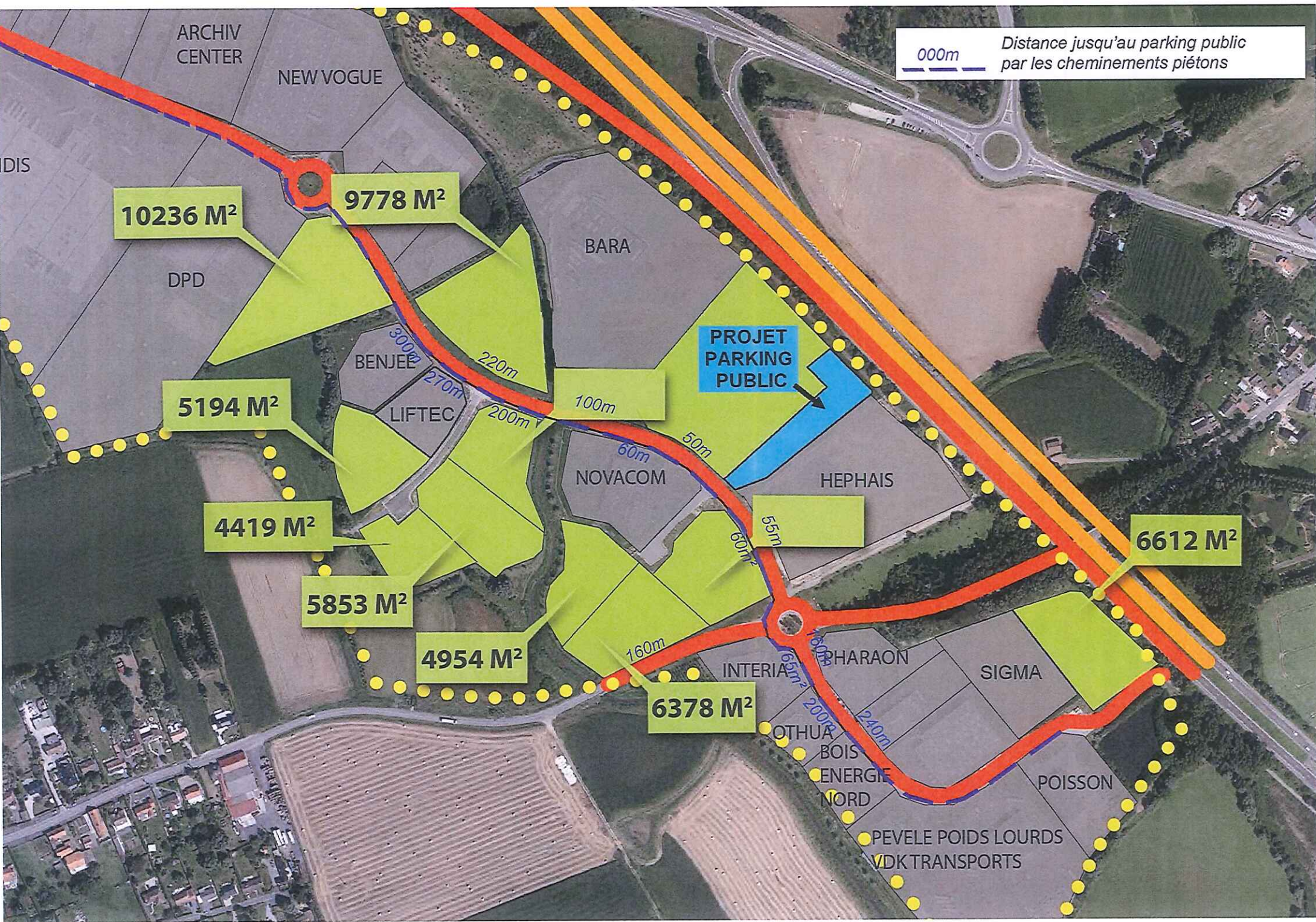
## DOCUMENT 5.



**Vue aérienne** – Photo prise en 2016

NB : Le courant du Rosuelle n'est pas sur la parcelle

000m Distance jusqu'au parking public par les cheminements piétons



# Zone d'activités de Sars-et-Rosières

Parcelles 3753 et 3719



**EXPERTISE ÉCOLOGIQUE ET ÉVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE  
Phase Diagnostic**

# Auteur de l'étude

---

**Agence URBA FOLIA**  
( 63 Avenue de Canteleu - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ )

**Chargé d'étude :**  
**Vincent BARBET**  
Ingénieur E.N.S.H. de Versailles  
Maître – ès – sciences en biologie des organismes et des populations

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE ÉCOLOGIQUE</b>	<b>3</b>
1.1	SITUATION PARMIS LES GRANDES ENTITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES ET LEURS PRINCIPALES COMPOSANTES	3
1.2	LOCALISATION RELATIVE AUX ESPACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE RÉPERTORIÉS OU PROTÉGÉS	4
1.2.1	ZONAGES D'INVENTAIRE : ZNIEFF ET ZICO	4
1.2.2	SITES NATURA 2000	6
1.2.3	AUTRES SITES PROTÉGÉS	7
1.3	SITUATION DANS LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE OU TRAME VERTE ET BLEUE	8
1.4	DIAGNOSTIC DU SITE	9
1.4.1	CHOIX DE L'AIRE D'ÉTUDE	9
1.4.2	HABITATS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PROJET	9
1.5	BIODIVERSITÉ POTENTIELLE ET EFFECTIVE	11
1.5.1	LA FLORE	11
1.5.2	LA FAUNE	12
1.6	CONCLUSION	13
<b>2</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>14</b>
2.1	FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE POUR LES PROJETS (HORS MANIFESTATIONS SPORTIVES) SOUMIS À ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000	15
2.1.1	DESCRIPTION DU PROJET.	15
2.1.2	DESCRIPTION DE(S) SITE(S) NATURA 2000 CONCERNÉ(S) PAR LE PROJET	18
	PIÈCE À FOURNIR	18
2.1.3	INCIDENCES DU PROJET	22
2.1.4	CONCLUSION	23

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : ZNIEFF les plus proches du projet .....	5
Tableau 2 : ZICO les plus proches du projet .....	5
Tableau 3 : Zones Natura 2000 les plus proches du projet .....	6
Tableau 4 : Réserves Biologiques situées sur le territoire du SAGE de la Scarpe aval .....	7
Tableau 5 : RNN situées sur le territoire du SAGE de la Scarpe aval .....	7
Tableau 6 : Habitats des parcelles 3753 et 3719 et de leurs abords.....	10

**SYMBOLES UTILISÉS**



Ce symbole placé dans le texte renvoie aux planches correspondantes de l'atlas cartographique constituant la pièce n°2 du présent dossier.



Analyse du contexte local



Analyse du périmètre du projet et de ses abords

 Point à retenir



**Éclairage scientifique ou technique** : explication de notions scientifiques ou réglementaires employées dans le texte.



**Cadre juridique et réglementaire** : Rappel de la législation et de la réglementation particulières au sujet traité.

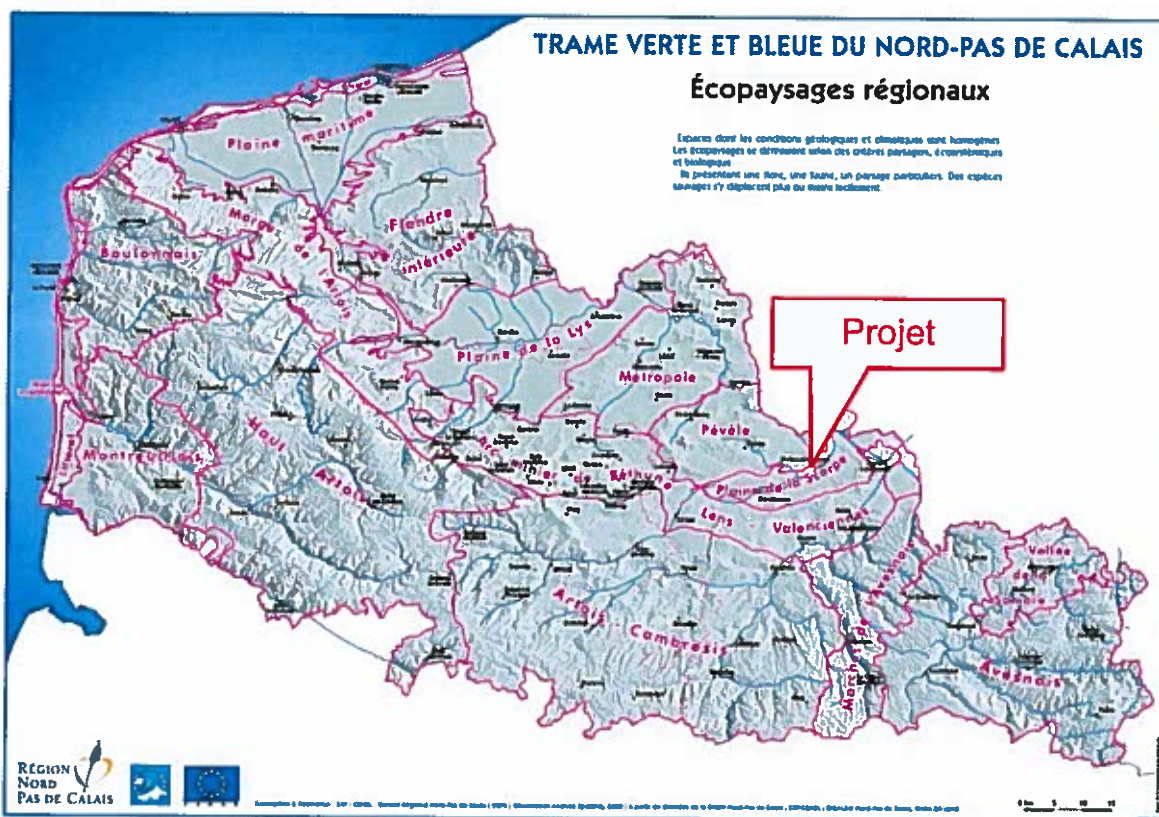


# 1 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

## 1.1 SITUATION PARMIS LES GRANDES ENTITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES ET LEURS PRINCIPALES COMPOSANTES

Pour être pertinente, l'étude des particularités écologiques d'un site donné doit replacer celui-ci dans un contexte de référence plus large mais homogène.

La Région présente une grande diversité de contextes écologiques tenant à la variété des sols, du relief, du climat et de l'occupation humaine du territoire. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique y distingue ainsi une quinzaine « d'unités éco-paysagères » caractérisées par des conditions écologiques relativement homogènes les différenciant les unes des autres.



En l'occurrence, le Parc d'activités de Sars-et-Rosières se trouve dans l'unité éco-paysagère de la Plaine de la Scarpe.

Cette entité écologique correspond au fond sableux du Val de la Scarpe inférieure, en partie tapissé d'alluvions fluviales. L'affleurement de la nappe des sables landéniens lui confère un caractère humide à inondable, à l'origine d'un chevelu hydrographique naturel et artificiel dense mais à écoulement lent du fait de la très faible pente du terrain.

Les travaux de défrichage et de drainage orchestrés par les monastères de l'époque médiévale y ont donné naissance à un paysage de bocage herbager. Celui-ci a beaucoup régressé au cours des dernières décennies avec le développement de la populiculture et de l'agriculture intensive.

La mosaïque éco-paysagère est aujourd'hui dominée par une alternance d'herbages et de terres de cultures parsemées de boqueteaux de peupliers, de grands massifs forestiers naturels ayant en outre été préservés par les moines. Le tissu urbain, à l'origine dispersé, couvre de grandes étendues autour de la ville de Saint-Amand-les-Eaux et en bordure du bassin minier.

Les "cœurs de nature" représentés par les zones humides et les massifs forestiers de Saint-Amand et Marchiennes couvrent de grandes étendues conservant une biodiversité remarquable. La perméabilité écologique entre ceux-ci s'appuie sur les corridors écologiques du réseau hydrographique et de la trame bocagère mais souffre de la fragmentation du paysage par les grandes infrastructures et l'urbanisation linéaire.



Le projet est situé à l'intérieur du Parc d'activités économique de Sars-et-Rosières conduisant à l'urbanisation progressive d'une soixantaine d'hectares de terrains antérieurement partagés entre herbages et terres de cultures. L'intérêt écologique de ce site, adossé à l'autoroute A23 et à la RD 953, tient principalement à sa traversée par le « Courant de l'Hôpital », cours d'eau préservé (moyennant dérivation) lors de l'aménagement du Parc d'activités.

## 1.2 LOCALISATION RELATIVE AUX ESPACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE RÉPERTORIÉS OU PROTÉGÉS

### 1.2.1 ZONAGES D'INVENTAIRE : ZNIEFF ET ZICO



#### Éclairage scientifique ou technique :

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Initié en 1982 suivant une démarche empirique, cet inventaire est actualisé depuis 1996 par application d'une approche homogène au niveau national notamment basée sur la l'identification d'habitats et espèces déterminants faisant l'objet de listes régionales.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- \* les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique relativement homogènes et localisés dans l'espace;
- \* les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière..... (d'après Définition INPN)



Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe - Escaut, deux grands ensembles sont classés en ZNIEFF de type II :

- La plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut (ZNIEFF n°7), d'une superficie de 18 100 ha répartie sur 26 communes ;
- La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne-du-Nord et la frontière belge (ZNIEFF n°8), d'une superficie de 10 350 ha répartie sur 15 communes.

Parmi les 36 ZNIEFF de type I présentes sur le territoire, la plupart sont comprise dans ces deux ZNIEFF de type II : au nombre de 24 au sein de la plaine alluviale de la Scarpe, et de 5 au sein de la basse vallée de l'Escaut, il s'agit principalement de bois et forêts et de milieux ouverts humides (marais, prairies, tourbières, mares et sablières).

7 autres ZNIEFF de type I sont situées à l'extérieur des ZNIEFF de type II précédentes. Elles correspondent également pour certaines à des bois et milieux humides et, pour d'autres, à des terrils.

Le Parc d'activités économique de Sars-et-Rosières est situé à l'extérieur de ces ZNIEFF.



Les distances au projet sont données dans le tableau suivant :

Tableau 1 : ZNIEFF les plus proches du projet

Identifiants	Thème	Nom	Type	Distance au projet
007 : 310013254	Zone humide	Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut	2	700 m au Sud
007-1 : 310014513	Milieu forestier	Massif forestier de Saint Amand et ses lisières	1	3,22 km au Sud-est
007.13 : 310013703	Milieu forestier	Forêt de Marchiennes et ses lisières	1	2,26 km à l'Ouest
007-22 :	Zone humide	Prés de Warlaing et Prés de Briolles	1	1,68 km au Sud



Ces ZNIEFF ne constituent pas une contrainte réglementaire pour le projet. Une attention plus particulière pourra cependant être apportée aux espèces caractéristiques de ZNIEFF susceptibles d'être rencontrées dans son périmètre.

Tableau 2 : ZICO les plus proches du projet

Identifiants	Nom	Distance au projet
59 NC 061	Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	1,2 km au Sud



Cette ZICO ne constitue pas en elle même une contrainte réglementaire pour le projet. Il en va différemment pour la ZPS (Zone de Protection Spéciale) à laquelle elle a donné naissance dans le cadre du réseau « Natura 2000 ».



#### Éclairage scientifique ou technique :

Les « Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux » (ou « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux », en Europe) résultent d'un programme de Birdlife International lancé en 1985 et visant à recenser les espaces les plus favorables à la conservation des oiseaux sauvages.

Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants. De façon générale, les ZICO doivent aussi permettre d'assurer la conservation et la gestion des espèces.

Cet inventaire a servi de base à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS) prévues par la directive européenne 79/409/CEE dite « Directive Oiseaux ».

Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- \* pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- \* être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
- \* être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint. (Source : MNHN)

1.2.2 SITES NATURA 2000



**Éclairage scientifique ou technique :**

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992, il doit assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Ce réseau repose sur :

- \* Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- \* Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Ces ZSC, désignées par arrêté ministériel, sont issues de « Sites d'Intérêt Communautaire » (SIC) préalablement soumis à l'approbation de la Commission européenne.

Des documents d'objectifs (DOCOB) sont progressivement élaborés pour en préciser les enjeux et définir les modalités de gestion à mettre en place.

Par ailleurs, tout projet ayant une « zone d'influence » susceptible de porter atteinte à une zone Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation de ces incidences sur celle-ci (cette évaluation est annexée au présent dossier).



Les zones humides et forestières des plaines de la Scarpe et de l'Escaut sont en grande partie classées en sites Natura 2000 :

- La Zone Spéciale de Conservation des « Forêts de Raismes / Saint-Amand / Wallers et Marchiennes et de la plaine alluviale de la Scarpe couvrant une superficie de 2000 ha répartie sur plusieurs sites ; les plus proches du projet étant les Prés de Briolles à 1,8 km au sud de celui-ci et la forêt de Marchiennes à 2,5 km à l'Ouest ;
- La Zone de Protection Spéciale de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut, vaste de 13000 ha et enveloppant, dans le secteur d'étude, les massifs forestiers de Saint-Amand et de Marchiennes, à plus de 2,5 km du projet.



Tableau 3 : Zones Natura 2000 les plus proches du projet

Identifiant	Surface totale	Statut	Nom	Distance au projet
FR3100507	2000 ha	SIC	Forêts de Raismes / St-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la vallée de la Scarpe et de l'Escaut	1,8 km au Sud et 2,5 km à l'Ouest
FR3112005	13000 ha	ZPS	Vallées de la Scarpe et de l'Escaut	2,5 km à l'Ouest



Ces sites se trouvent donc hors de la « zone d'influence » du projet. Certains oiseaux de la ZPS seraient toutefois susceptibles de s'aventurer jusqu'au Parc d'activités de Sars et Rosières suivant l'attrait spécifique de ses habitats : Martin-pêcheur et Gorge-bleue à miroir sur les berges du Courant de l'Hôpital, Bondrée apivore, Hibou des marais et Pie-grièche écorcheur dans les prairies bocagères humides avoisinantes...

Les champs des parcelles 3753 et 3719 ne sont par contre pas de nature à attirer ces espèces.

L'évaluation simplifiée des incidences du projet sur les sites Natura 2000 est jointe en annexe du présent dossier.

**OISEAUX NICHEURS JUSTIFIANT LE CLASSEMENT DE LA VALLÉE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT EN ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE** (*Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*)

Espèces	Nom scientifique	Habitats habituels
Alouette lulu	( <i>Lullula arborea</i> )	Dunes, terriks plats à végétation clairsemée
Bihoreau gris	( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	Ripisylves, massifs de buissons des marais boisés, roselières denses
Blongios nain	( <i>Ixobrychus minutus</i> )	Roselières inondées, surtout jeunes et parsemées de buissons de saules
Bondrée apivore	( <i>Pernis apivorus</i> )	Grands bois environnés de prairies de préférence humides
Busard des roseaux	( <i>Circus aeruginosus</i> )	Préférence pour les grandes roselières mais tend à s'adapter au contexte agricole
Butor étoilé	( <i>Botaurus stellaris</i> )	Grandes roselières inondées, tranquilles et de préférences sans arbres
Engoulevent d'Europe	( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	Boisements jeunes et clairs sur sols perméables, landes, abondants en insectes nocturnes
Faucon pèlerin	( <i>Falco peregrinus</i> )	Falaises, parfois façades de grands édifices et pylônes de lignes HT
Gorgebleue à miroir	( <i>Luscinia svecica</i> )	Zones humides hétérogènes avec préférence pour talus à strate herbeuse ou arbustive dense pour la nidification et zones dégagées pour le gagnage (vasières, gravières, chemins, digues et terriks)
Hibou des marais	( <i>Asio flammeus</i> )	Prairies humides, espaces ouverts
Marouette ponctuée	( <i>Porzana porzana</i> )	Prairies humides et phragmitaies
Martin-pêcheur d'Europe	( <i>Alcedo atthis</i> )	Eaux calmes peu polluées, berges avec microfalaises pour terriks de nidification (parfois dans la motte d'arbres déracinés)
Mouette mélanocéphale	( <i>Larus melanocephalus</i> )	Nidification avec la mouette rieuse dans les pannes arrière dunaires ou les bassins de décantation
Pic mar	( <i>Dendrocopos medius</i> )	Vieilles chênaies
Pic noir	( <i>Dryocopus martius</i> )	Forêts à vieux hêtres
Pie-grièche écorcheur	( <i>Lanius collurio</i> )	Prairies bocagères humides, jeunes plantations forestières
Sterne pierregarin	( <i>Sterna hirundo</i> )	Falaise et gravières des hauts de plages

### 1.2.3 AUTRES SITES PROTÉGÉS



D'après la base de données régionale ARCH, les autres types de protection effectifs dans le territoire du SAGE de la Scarpe aval sont 3 réserves biologiques et 4 « Réserves Naturelles Nationales » .

Ces réserves sont toutes plus éloignées du projet que les limites de ZNIEFF et sites Natura 2000 précités.

**Tableau 4 : Réserves Biologiques situées sur le territoire du SAGE de la Scarpe aval**

Identifiant	Surface concernée en ha	Nom
FR2300030	0,26	Bassy
FR2300028	139,96	Mare à Goriaux
FR2300033	0,49	Mont des Bruyères

**Tableau 5 : RNN situées sur le territoire du SAGE de la Scarpe aval**

Identifiant	Surface concernée en ha	Nom
5	41,07	Tourbière de Vred
15	14,47	Annelles, Lains et Pont Pinnet
1	17,66	Marais de Wagnonville
6	16,72	Pré des Nonnettes

1.3 SITUATION DANS LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE OU TRAME VERTE ET BLEUE



**Éclairage scientifique ou technique :**

La constitution d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire national est l'un des engagements phare du « Grenelle Environnement ». Cette démarche vise à lutter contre l'érosion de la « biodiversité » par le maintien et la reconstitution d'un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer afin d'assurer leur survie. Elle doit ainsi également contribuer au maintien des services que nous rend la biodiversité : préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau, prévention des inondations, pollinisation, aménité du cadre de vie (participation à la qualité des paysages et offre d'espaces de nature ouverts à la détente)... Cette démarche doit être formalisée par l'adoption de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) définis par les articles L371-3 et suivant du Code de l'Environnement.



Le SRCE de la Région Nord/Pas-de-Calais, adopté le 16 juillet 2014, repose sur le projet de Trame Verte et Bleue déjà établi par le Conseil Régional en collaboration avec la Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement.

Il identifie :

- les réservoirs de biodiversité, espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats sont de taille suffisantes pour assurer le fonctionnement des écosystèmes ;
- Les corridors biologiques visant à favoriser le développement de la faune et de la flore adaptées à ces différents milieux en reliant les noyaux de biodiversité analogues . Ils ont été définis suivant les itinéraires les plus courts et d'après l'occupation du sol identifiée à partir de photographies aériennes et de la cartographie SIGALE ® Nord – Pas de Calais 1998 .

Le SRCE reprend les « espaces à renaturer » identifiés dans le cadre de la Trame Verte et bleue parmi les éco – paysages les plus anthropisés et artificialisés, écologiquement pauvres, connaissant de graves problèmes de pérennité des ressources naturelles telles que l'eau ou le sol et dans lesquels la demande d'espaces naturels ou de détente est d'autant plus forte. Pour chaque enveloppe, un objectif de restauration est proposé en fonction des enjeux de chaque secteur : zones humides, bocages, bandes boisées ou enherbées, pelouses calcicoles, autres milieux...



Dans la plaine de la Scarpe, les principaux réservoirs de biodiversité correspondent aux grands massifs forestiers et zones humides des plaines de la Scarpe et de l'Escaut. Les corridors biologiques en émanant suivent principalement le réseau hydrographique et la trame bocagère.



Le parc d'activités de Sars-et-Rosières n'est pas très éloigné des réservoirs de biodiversité correspondant à la forêt de Marchiennes et aux zones humides des abords de la Scarpe. Adossé à « l'obstacle majeur » constitué par l'autoroute A23, il demeure cependant à l'écart des grandes liaisons écologiques répertoriées par le SRCE.



Le SRCE ne constitue pas une contrainte importante pour le projet.

## 1.4 DIAGNOSTIC DU SITE

### 1.4.1 CHOIX DE L'AIRE D'ÉTUDE



La zone d'étude approfondie est située dans la zone d'activités de Sars-et-rosières et porte sur le lot d'environ 2,3 ha constitué par les parcelles cadastrales 3753 et 3719. Les habitats de ce lot et des parcelles limitrophes ont été identifiés et cartographiés en octobre 2015. Les relevés portent également sur la flore et la faune de ces habitats observables en automne et au printemps.

### 1.4.2 HABITATS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PROJET



#### Éclairage scientifique ou technique :

Les termes « habitats » ou « milieux naturels et semi naturels » décrivent l'ensemble de l'environnement où vivent les espèces animales et végétales d'un lieu donné (le biotope et les espèces qui s'y développent). A chaque type d'habitat correspond une végétation particulière révélatrice de la nature du biotope, des interactions entre espèces animales et végétales et des pressions humaines qui s'y exercent.

Ces habitats sont donc reconnus d'après les communautés végétales en place (objet d'une classification « phytosociologique ») et identifiés suivant des systèmes de codification hiérarchisés découlant les uns des autres et faisant référence dans l'ensemble de l'union européenne : « CORINE biotopes », « Paléartic habitats », « Natura 2000 » et « EUNIS ».

Dans la présente étude, sont utilisées la codification « CORINE biotopes » (notée CB) faisant référence pour l'ensemble des habitats du territoire français et sa transcription suivant les codifications « Natura 2000 » (notée UE) et « cahiers d'habitats » pour les milieux repris en annexe de la Directive « Habitats-Flore-Faune ».



Dans le périmètre de la ZAE, les habitats en présence étaient initialement constitués de prairies et terres de cultures entrecoupées de cours d'eau et fossés.

La réalisation de la zone d'activités entraîne le remplacement progressif des prairies et cultures par des habitats plus artificiels de voiries, bâtiments, parkings, aires techniques et espaces verts attenants. Le réseau hydrographique a également subi quelques modifications de tracé, en partie compensées par la création de bassins de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert.



D'après la classification « Corine biotopes », *les habitats du périmètre de la ZAE font majoritairement partie de la section 8 regroupant les « terres agricoles et paysages artificiels »* correspondant aux milieux les plus affectés par la présence et les activités humaines. Il s'agit plus particulièrement des « habitats de sites industriels en activités » (CB 86.3). Il y demeure provisoirement quelques champs de « cultures avec marge de végétation spontanée » (CB 82.2) et parcelles en herbe pouvant correspondre à des « prairies fourragères de plaines » (CB 38.2) ou à l'habitat plus artificiel des « prairies améliorées » (CB 81). L'ensemble est entrecoupé de « cours d'eau ourlés de végétation hygrophile » (CB 24.15 / 37.715) et bordés de *bandes enherbées* (CB 82.2).



Les parcelles 3753 et 3719 font ainsi partie d'une enclave agricole (« cultures avec marge de végétation spontanée » (CB 82.2)) portant une culture intensive de maïs en 2015 (fraîchement récoltée lors du relevé de terrain) et de faible intérêt écologique. Cette culture a été renouvelée sur la partie Nord de la parcelle, au printemps 2016, l'autre moitié étant laissée en « jachère », soumise à un désherbage chimique des adventices.

Les marges de la parcelle, plus propices à la végétation spontanée, correspondent :

- à la berge du fossé matérialisant la limite Sud-Est ;
- à la bordure du chemin de service parallèle à l'autoroute, au Nord-Est ;
- au pied de la clôture grillagée de l'entreprise BARA, au Nord-Ouest ;
- à l'accotement de la voirie du parc d'activités, au Sud-Ouest, dont la végétation, issue des semis réalisés lors de la réalisation de cette infrastructure, fait l'objet d'un entretien différencié entre une zone régulièrement tondue et une bande soumise à des fauches occasionnelles.

Le fossé en limite Sud-Est de la parcelle 3753, creusé à l'occasion du redécoupage parcellaire de la zone d'activités, est ordinairement sec et ne porte qu'une forme altérée de végétation des « *ourlets riverains mixtes* » (CB 37.715), d'intérêt écologique et patrimonial réduit. La majeure partie de cette végétation a en outre été provisoirement éliminée lors d'un curage effectué au printemps 2016.

**Tableau 6 : Habitats des parcelles 3753 et 3719 et de leurs abords**

Biotopes	Habitats	Codifications Corine Biotopes et Natura 2000
<b>Milieux aquatiques</b>		
Bras mort sur parcelle HEPHAIS	« eaux eutrophes à couverture de lemnaées »	CB 22.13 x 22.411
<b>Milieux humides</b>		
Fossé en limite Sud-Est	« Ourlet riverain mixte »	CB 37.715 / UE 6430
<b>Milieux agricoles</b>		
Sol limoneux remanié avec champs cultivés	Cultures avec marges de végétation spontanée	CB 82.2
<b>Milieux rudéraux</b>		
Sol limoneux remanié à l'abandon	Terrains en friche (parcelle HEPHAIS)	CB 87.1
Dépôts de matériaux divers sur anciennes prairies ou champs	Zones rudérales (parcelle HEPHAIS)	CB 87.2



## 1.5 BIODIVERSITÉ POTENTIELLE ET EFFECTIVE

## 1.5.1 LA FLORE



Les relevés floristiques ont été réalisés le 19 octobre 2015 et le 20 juin 2016 dans les parcelles 3753 et 3719 et à leurs abords :

- **La flore sauvage du champ** (parcelles 3753 et 3719), très disséminée, se réduit à une dizaine d'espèces d'adventices communes dans les cultures et sans intérêt patrimonial : Mouron rouge (*Anagalis arvensis*), Cardamine hérissée (*Cardamine hirsuta*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Pied de coq (*Echinochloa crus-gali*), Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), Sénéçon vulgaire (*Senecio vulgaris*), Véronique des champs (*Veronica arvensis*)... La mise en jachère de la moitié de ce champ au printemps 2016 a permis à quelques espèces supplémentaires de s'y développer avant leur soumission à un désherbage chimique : Matricaires (*Matricaria recutita*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Grande Ortie (*Urtica dioica*), Plantain majeur (*Plantago major*), Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*)...
- **Le fossé limitrophe** permet le développement d'un plus grand nombre d'espèces (une trentaine) mais également banales : Consoude officinale (*Symphytum officinale*), Grande ortie (*Urtica dioica*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Roseau à balais (*Phragmites australis*)...
- **La bordure du chemin** exprime une végétation de friche herbeuse mêlant les espèces de plusieurs cortèges floristiques :
  - o prairie de fauche à Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*) et Centaurée jacée (*Centaurea jacea*)...
  - o espèces nitrophiles favorisées par les fertilisants répandus sur le champ voisin : Grande ortie (*Urtica dioica*), Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*)...
  - o milieux secs des bords de chemins empierrés : Vipérine commune (*Echyum vulgare*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Millepertuis (*Hypericum perforatum*)...
  - o végétation préforestière : Clématite blanche (*Clematis vitalba*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et jeune Chêne pédonculé (*Quercus robur*)...
- **Le pied de clôture grillagée** abrite une vingtaine d'espèces de bords des champs, principalement des nitrophiles comme le Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), la Grande Ortie (*Urtica dioica*), la Patience à feuille obtuse (*Rumex obtusifolius*), accompagnées de la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) issue de la parcelle en herbe voisine...
- **L'accotement routier** héberge une trentaine d'espèces de prairies, principalement des graminées telles que la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), le Dactyle aggloméré (*Dactylus glomeratus*), l'ivraie vivace (*Lolium perenne*) et le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) avec des dicotylédones florifères comme le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et le Trèfle des prés (*Trifolium pratensis*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Mauve musquée (*Malva moschata*) et le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)... La présence ponctuelle de l'Œillet couché (*Dianthus deltoïdes*) rappelle que cette végétation a été semée de main d'homme, cette espèce n'existant plus à l'état sauvage dans la région mais y étant parfois semée ou cultivée à des fins ornementales.



**Éclairage scientifique ou technique :**

La « Taxonomie » est la science des classifications, utilisée en botanique et en zoologie pour regrouper les êtres vivants en fonction de leurs caractéristiques. Les principaux niveaux de classification taxonomiques, appelés « taxons », sont : le règne, l'embranchement, la classe, l'ordre, la famille, le genre et l'espèce. Le terme « taxon » correspond généralement à « l'espèce », niveau usuellement employé pour désigner un ensemble d'individus d'apparence identique et se reproduisant entre eux comme par exemple l'espèce « Peuplier noir ». Le taxon peut aussi seulement désigner le Genre, niveau de classification supérieur, lorsque l'identification est moins précise (exemple : le genre « Peuplier ») ou au contraire aller jusqu'à la « sous espèce » pour des populations particulières au sein de l'espèce (exemple : le « Peuplier noir d'Italie »).

**1.5.2 LA FAUNE**

**1.5.2.1 LES INVERTÉBRÉS**

Le champ de culture intensive est peu propice aux invertébrés dont aucune espèce n'a été relevée lors des visites sur le terrain.

**1.5.2.2 LES POISSONS**

La présence de poissons est potentielle dans le réseau hydrographique de la zone d'activités mais pas dans le fossé sec bordant la parcelle 3753, ce dernier, habituellement à sec, n'étant relié au réseau hydrographique que par des passages busés.

**1.5.2.3 LES BATRACIENS**

La mare développée dans un bras mort demeurant au fond de la parcelle de l'entreprise HEPHAIS apparaît comme un lieu de reproduction éventuel pour les espèces les moins exigeantes comme le Crapaud commun, la Grenouille rousse ou les Grenouilles vertes, ces dernières ayant d'ailleurs été entendues lors des observations de juin 2016.

Les terres labourées des parcelles 3753 et 3719, de surcroît pauvres en invertébrés susceptibles de les nourrir, sont actuellement peu attractives pour ces espèces mais les espaces verts de la future entreprise pourraient le devenir.

**1.5.2.4 LES MAMMIFÈRES**

Les relevés de terrain ont permis l'observation de galeries de campagnols (*Microtus sp.*) dans le champ de maïs. Les lapins de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) fréquentent assidument ses bordures touchant au chemin de service autoroutier et à la parcelle EPHAIS (observation de plusieurs individus et de nombreuses fèces), les remblais présents au fond de cette dernière leur permettant d'y creuser leurs terriers. Des galeries de Rat musqués sont également observables en bordure de la mare. Il est probable que ces espèces attirent leurs prédateurs sur le site : Putois, Hermine et Belette...

**1.5.2.5 LES OISEAUX**

Aucun oiseau du cortège habituel des plaines cultivées n'a été observé dans les champs de maïs lors des relevés d'octobre 2015 et juin 2016. Des Poules d'eau sont par contre présentes dans la mare voisine et un Faucon crécerelle, survolant les espaces ouverts du parc d'activités, a été observé lors des 2 relevés. Ce rapace niche vraisemblablement dans les arbres du parc d'activités, du talus de l'autoroute ou du bocage environnant. Il en va probablement de même du Bruant jaune, espèce bocagère en régression, entendu depuis le site.

**1.6 CONCLUSION**

Les relevés d'octobre 2015 et juin 2016 n'ont montré aucun habitat ni espèce animale ou végétale d'intérêt écologique ou patrimonial particulier dans le champ de maïs occupant actuellement les parcelles 3753 et 3719.

**2 ANNEXES**

## 2.1 FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE POUR LES PROJETS (HORS MANIFESTATIONS SPORTIVES) SOUMIS À ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

### 2.1.1 DESCRIPTION DU PROJET.

#### 2.1.1.1 A QUEL TITRE LE PROJET EST - IL SOUMIS À ÉVALUATION DES INCIDENCES ?

Liste Nationale ITEM :	ITEM 3 : Travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact ou d'une notice d'impact. ITEM 4 : Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.
1ere liste Locale ITEM :	
2 eme liste locale ITEM :	

#### 2.1.1.2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU(X) SITE(S) NATURA 2000 ET CARTOGRAPHIE

Commune :	Rosult
Département :	Nord
Lieu-dit :	ZAE de Sars-et-Rosières
En toute ou partie dans un site Natura 2000 (oui / non) :	Non

#### Caractéristiques des sites Natura 2000 les plus proches

Nom	Numéro	Type (ZPS « oiseaux » ou SIC/ZSC « Habitats, Faune, Flore »)	Distance du projet
Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	FR 3112005	ZPS	2,5 km
Forêts de Raismes/St-Amand/Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe	FR 3100507	SIC	1,8 km

### 2.1.1.3 NATURE DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).*

**Pièce à fournir :**

*Si le projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000, joindre un plan de situation (de masse) détaillé du projet faisant apparaître : la (les) constructions envisagé(s), les aménagements temporaires ou permanents du terrain, l'accès au terrain, l'accès à la (aux) construction(s), les stationnements, les zones de stockage, les remblais, déblais, les végétations existantes et supprimées, etc....*

Construction et aménagements extérieurs annexes d'une des parcelles destinées à l'urbanisation dans le périmètre du Parc d'activités de Sars-et-Rosières.

### 2.1.1.4 ENTRETIEN / FONCTIONNEMENT / REJETS

*Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation et sa phase travaux (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, type de rejet, lieu des rejets etc.).*

Lors de la phase de travaux et de la phase d'exploitation du Parc d'activités un certain nombre d'interventions et de rejets seront générés :

- Chantier de construction et d'aménagement des espaces extérieurs
- Gestion différenciée et écologique des espaces verts
- Rejets régulés d'eaux pluviales éventuels dans le fossé limitrophe

### 2.1.1.5 DURÉE ET PÉRIODE DES TRAVAUX

Date du début des travaux :	
Durée des travaux (jours, mois années):	
Période des travaux (mois ou saisons):	

### 2.1.1.6 ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Elle représente le périmètre sur lequel peut s'exercer les perturbations en phase travaux et en phase de fonctionnement du projet). Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues emprise au sol, poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, pollution lumineuse, modification hydrique, baisse de niveau de nappe, de niveau d'eau etc...).

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes*

#### Définition de la zone d'influence du projet

Éléments déterminants	Application au projet
Périmètre de l'espace aménagé ou accueillant la manifestation	Parcelles cadastrales 3753 et 3719
Voies d'accès (pouvant subir une augmentation notable de la circulation du fait du projet)	Voirie interne du Parc d'activités
Périmètre des travaux (y compris aires techniques et pistes de chantier)	Parcelles cadastrales 3753 et 3719
Voies de desserte du chantier (subissant une augmentation notable de la circulation du fait des travaux)	Voirie interne du Parc d'activités
Milieux situés à moins de 100 m des périmètres du projet et des travaux et de leurs voies d'accès et exposés à leurs nuisances de voisinage (bruit, vibrations, poussières, pollution lumineuse...)	Quelques parcelles agricoles (cultures et prairies) demeurant temporairement dans le périmètre du parc d'activités, l'autoroute faisant barrière avec les milieux similaires situés au Nord-est.
Milieux aquatiques faisant l'objet de rejets, de prélèvements ou de modifications hydriques (rétention en amont ou en aval)	Rejets d'eaux pluviales éventuels dans le fossé limitrophe, raccordé à un bras mort d'un ancien affluent du courant de l'Hôpital.
Milieux aquatiques ou zones humides affectés par des modification du niveau des nappes souterraines	Aucun hors du périmètre du parc d'activités
Liaisons écologiques affectées par le projet, les travaux et la circulation induite sur leurs voies d'accès	Aucune
Habitats et écosystèmes dépendants de ces liaisons écologiques	Aucun

Aucun site Nature 2000 ne se situe dans la zone d'influence du projet ainsi définie mais la proximité de la ZPS « Vallée de la Scarpe et de l'Ecaut » conduit à évaluer l'influence du projet sur les oiseaux de cette dernière pouvant fréquenter la zone d'influence du projet.

#### Pièces à joindre :

- Plan de la zone d'influence du projet
- carte de localisation de la zone d'influence du projet dans le réseau Natura 2000



## 2.1.2 DESCRIPTION DE(S) SITE(S) NATURA 2000 CONCERNÉ(S) PAR LE PROJET

### 2.1.2.1 DESCRIPTION DU SITE « VALLÉE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT »

Le site Natura 2000 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » est une Zone de Protection Spéciale d'une superficie de 13 028 ha classée par l'arrêté ministériel du 25 avril 2006 (code : FR 2112005).

(Une ZPS est une zone visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant dans l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou servant d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs).

Ce site, situé à la frontière franco-belge, offre un réseau dense de cours d'eau, de milieux humides et de milieux forestiers. Ces milieux sont riches d'une faune et d'une flore reconnues d'intérêt écologique et patrimonial par les scientifiques sur le plan régional, national et européen. De plus, ce site a été identifié en 1992 comme zone humide d'intérêt national, fortement menacé.

La ZPS comprend 6 384 ha de forêt. On y trouve également l'ensemble de la palette de milieux humides : tourbières, marais, étangs, forêts, et prairies qui accueillent une avifaune abondante et riche. Un chapelet d'étangs d'effondrements minier ponctue le territoire et attire plus de 200 espèces d'oiseaux.

Source : Document d'objectifs du site FR 3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » Zone de Protection Spéciale. PNR Scarpe-Escaut. Décembre 2014.

#### PIÈCE À FOURNIR

Lorsque les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire sont localisés dans la zone d'influence, fournir une cartographie superposant la zone d'influence et ces habitats et espèces.

*Sans objet*

#### 2.1.2.1.1 Habitats

La ZPS est composée de :

- 50 % de forêts caducifoliées
- 20 % de prairies améliorées
- 10 % d'autres terres arables
- 5 % de peupleraies
- 5 % autres (zones urbanisées, industrielles, routes ...)
- 4 % d'eaux douces inférieures (eaux stagnantes et eaux courantes)
- 2 % de marais, bas marais et tourbières.

#### 2.1.2.1.2 Vulnérabilité

La ZPS « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » regorge de milieux humides. Le site, identifié comme zone humide d'intérêt national menacé, est soumis à de multiples pressions humaines : développement de l'urbanisation et des zones d'activités, creusement d'étangs, recalibrage de canaux et dépôts de boues de curage, drainage agricole, aménagements hydrauliques ...



### **2.1.2.1.3 Objectifs**

---

Le document d'objectifs (DOCOB) a été publié par le PNR Scarpe-Escaut en décembre 2014. Cet outil d'orientation et de gestion contient :

- Une présentation du site comprenant un inventaire des espèces et des habitats présents sur le sites, l'évaluation de leur état de conservation et la description de l'occupation du sol
- Une présentation des enjeux et des objectifs de développement durable pour la conservation des espèces et des habitats
- La définition des mesures de gestion à mettre en œuvres
- Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées.

Les objectifs concernant la ZPS « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » sont :

- Maintenir, restaurer et recréer des habitats d'espèces ; développer et favoriser une gestion favorable à la nidification et au stationnement des oiseaux d'intérêt communautaire
- Maintenir ou rétablir des habitats d'espèces et une gestion forestière favorable à la nidification et au stationnement des oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs
- Maintenir voire restaurer les surfaces agricoles et des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles
- Maintenir voire restaurer des milieux ouverts favorables à la nidification et au stationnement des oiseaux d'intérêt communautaire, sans compromettre les activités économiques et de loisirs
- Renforcer la cohérence transfrontalière de la préservation des habitats d'espèces et des espèces.

### **2.1.2.1.4 espèces présentes dans la ZPS**

---

Les tableaux ci-dessous reprennent la liste des espèces présentes dans la ZPS selon le DOCOB.

## Liste des espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409/CEE ayant justifié la désignation du site :

Nom commun	Nom latin	Estimation de la population	Statut	Habitat de l'espèce	Statut de conservation
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	8 à 10	Migratrice/nicheuse	Terrils à végétation buissonnante Friches industrielles/friches agricoles	Présence régulière
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	10 à 20	Migratrice/nicheuse	Boisement des bords de rivières ou d'étangs, massifs de buissons, saulaie dans les marais et plus rarement roselières denses non boisées	En expansion dans son aire de répartition
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	2 à 15	Migratrice/nicheuse	Roselières inondées jeunes et vigoureuses, parsemées de buissons	Faible effectif, gestion des roselières indispensable
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	40 à 100	Migratrice/nicheuse	Forêts étendues et milieux herbacés pour chasser	Bonne population locale
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	10 à 30	Migratrice/nicheuse	Zones humides avec de grandes roselières Zones ouvertes, prairies	En expansion
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	3 à 6	Sédentaire/nicheuse	Surface en eau libre peu profonde, vastes roselières inondées	Très faible effectif
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	10 à 50	Migratrice/nicheuse	Friches, landes, coupes et forêts claires, clairières, jeunes boisements	Présence régulière
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2 à 4	Sédentaire/nicheuse	Falaises rocheuses, carrières, bâtiments élevés	Menacé par la destruction de la centrale thermique
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	120 à 250	Migratrice/nicheuse	Zones humides (marais et abords de cours d'eau avec buissons, aulnes)	Très répandue dans la ZPS
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	0 à 5	Hivernante et migratrice/nicheuse	Espaces ouverts sans arbres, prairies humides, landes et friches, buissons, marais, tourbières	Difficile à établir
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	0 à 10	Migratrice	Marais largement dominés par la roselière avec bouquets de saules	Menacée à court terme
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	50 à 150	Sédentaire/nicheuse	Cours d'eau lents bordés d'arbres, à berges sablonneuses	Effectif diminué à cause d'hivers rigoureux
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	5 à 20	Migratrice/nicheuse possible	Estuaires et eaux proches de la côte, mais aussi plans d'eau intérieurs	En expansion
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	150 à 250	Sédentaire/nicheuse	Vieilles chênaies, avec clairières, pâturages	En expansion
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	20 à 50	Sédentaire/nicheuse	Forêt de haute futaie, de préférence en pins et mixtes, mais aussi hêtres	Présence régulière
Pie-grièche ecorcheur	<i>Lanius collurio</i>		Migratrice/nicheuse possible	Haies épaisses en bocages herbagés, campagne ouverte, landes et prés avec haies épineuses	Pas d'observation récente
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	20 à 80	Migratrice/nicheuse	Côtes, archipels et rives des eaux intérieures	Effectif en augmentation

Liste des autres espèces oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409/CEE ayant fait l'objet d'observations récentes :

Nom commun	Nom latin	Estimation de la population	Statut	Habitat de l'espèce	Statut de conservation
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	10 à 30	Sédentaire non nicheuse	Zones humides ouvertes, eaux peu profondes, niche dans les roseaux et arbres proches	En expansion
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	5 à 30	Migratrice/nicheuse possible	Prairies ou champs partiellement à totalement inondés à proximité de zones d'eau libre peu profondes	Situation précaire, sites de nidification temporaire
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	5 à 20	Migratrice	Bords des lacs, fleuves, grands étangs, rivières	En expansion
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	5 à 10	Hivernante/migratrice	Cultures, coteaux avec des prairies, niche au sol	Faible observation
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	10 à 30	Sédentaire non nicheuse	Zones ouvertes et dégagées de cultures et pâtures, prairies humides et plaines bordant les rivières	En expansion
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	5 à 15	Migratrice	Grands massifs boisés à proximité de vallées humides et d'étangs, ruisseaux forestiers	Pas d'observation récente
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>		Hivernante	Prairies humides marécageuses et plans d'eau	Rare
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	0 à 10	Migratrice	Marais d'eau douce, vasières et lacs peu profonds, champs inondés	Peu d'observation
Grand-Duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	5 à 15	Sédentaire/nicheuse	Abords des falaises, escarpements rocheux, carrières	Pas d'observation récente
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	30 à 100	Hivernante/migratrice	Roselières ou arbres au bord des lacs et des étangs, prairies humides	En expansion
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	1 à 2	Migratrice	Roselières à proximité de zones d'eau libre, prairies humides à végétation haute et à structure homogène	Présente, fort intérêt à conserver les zones humides
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		Hivernante/migratrice	Zones de champs cultivés, terrains plats à végétation herbacée rase	Présence régulière

Autre espèce importante n'appartenant pas à l'annexe I

Nom commun	Nom latin	Estimation de la population	Statut	Habitat de l'espèce	Statut de conservation
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>		Sédentaire	Milieux prairiaux parsemés d'arbres, d'arbustes et de haies denses	Présence uniquement hivernante

Parmi les espèces de l'annexe I à l'origine de la ZPS, le Martin-pêcheur et la Gorgebleue pourraient être attirés par les berges du Courant de l'Hôpital, dans le périmètre du Parc d'activités, mais pas sur les parcelles cultivées objet du présent projet. La fréquentation occasionnelle de ces dernières par d'autres espèces de l'annexe I, se nourrissant dans les champs, n'a pas été vérifiée par les observations et demeure peu probable.

### 2.1.3 INCIDENCES DU PROJET

Description des incidences potentielles et Mesures d'évitement, de réduction, permettant de réduire ces incidences voire les éliminer

*Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes de la manifestation sur les espèces et habitats du site Natura 2000 et de réfléchir à la mise en place de mesures conduisant à éliminer ces incidences.*

La zone d'influence du projet est éloignée de plus de 2,5 km du périmètre de la ZPS « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut ».

Le projet d'aménagement n'a alors pas d'influence directe sur le site Natura 2000 FR 3112005.

Il ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur le Courant de l'Hôpital dont une courte section traverse sa zone d'influence dans le contexte du Parc d'activités. Les effets indirects sur les deux espèces de la ZPS (Martin-pêcheur et Gorge-bleue) dont certains individus pourraient fréquenter ce cours d'eau seront donc négligeables.

#### 2.1.4 CONCLUSION

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire, ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

**Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les sites Natura 2000 pour les raisons suivantes :**

La zone d'influence ne recoupe pas le périmètre de la ZPS « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut ».

Le Martin-pêcheur et la Gorge-bleue sont les seules espèces d'oiseaux déterminantes de la ZPS susceptibles d'être observées dans la zone d'influence du projet.

Le projet ne devrait pas augmenter sensiblement les causes de dérangement existantes qui pourraient alors affecter les quelques individus concernés dans le contexte du Parc d'activités et encore moins la population globale de la ZPS.